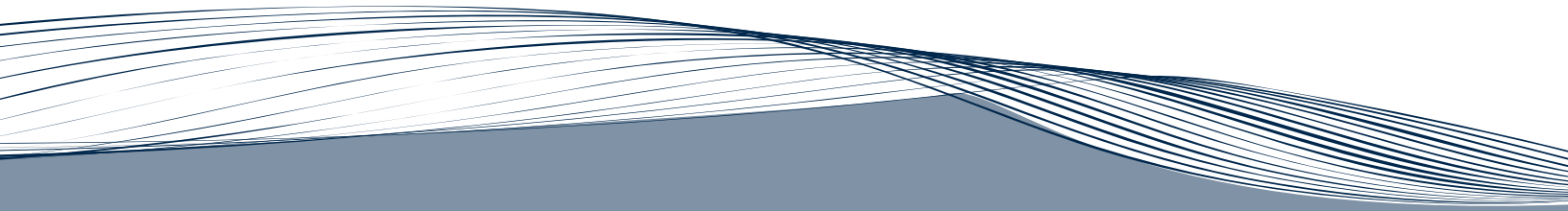


RAPPORT ANNUEL 2010 - 2011



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du parlement
1045 rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A4

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre ordre.

Maître Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable des lois professionnelles, ministre responsable de la lutte à l'homophobie
1200 route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy, QC
G1V 4M1

Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre ordre.

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800 Place D'Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Organigramme

PRÉSIDENT

BUREAU

Huit administrateurs comprenant :
Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Annie Dubois, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec dont : André Bigué et Taki Kérimian

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration

Personnel du bureau

Directeur général et conseiller juridique

Adjointe au directeur général

Secrétaire-réceptionniste
et commis comptable

Préposée à la formation continue
et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale
Arbitrage des comptes
Communications
Conseil de discipline
Examen des titres
Formation continue
Formation initiale
Inspection professionnelle
Jeunesse
Organisateur du congrès 2010
Révision - équivalences
Révision - syndic
Scientifique
Formation universitaire
Service des enquêtes: Syndic,
exercice illégal



Raymond Bourret, Ac., M.A.

Monsieur le ministre

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec. Hormis la tenue de notre troisième congrès sous le thème « Un retour à la source pour nourrir l'avenir », qui a nécessité de nombreuses ressources, 2010/2011 fut une année de continuité. Aucun nouveau dossier majeur n'a été ouvert et aucun événement particulier n'est venu accaparer notre attention.

Dossier universitaire

Dans ce dossier pas de développement majeur, sinon la certitude de plus en plus grande qu'il nous faudra passer par la création d'un institut privé de niveau universitaire pour réaliser notre projet. C'est d'ailleurs à cette tâche que nous nous attelons désormais et l'institut devrait voir le jour au courant de cette année. Le comité universitaire et le comité scientifique, qui n'ont pour ainsi dire pas vraiment eu d'activités cette année seront des plus sollicités par ce projet majeur. L'objectif est de pouvoir offrir une formation complète en médecine traditionnelle orientale, en collaboration avec des institutions de renom.

L'UASD

Nous avons collaboré avec l'Ordre de la physiothérapie pour développer le programme de formation pour cette technique désormais ouverte aux physiothérapeutes.

Nouveaux administrateurs

C'est à l'Assemblée générale annuelle que le mandat des administrateurs prend fin. Cette année, le mandat de deux de nos administrateurs se termine. M. Madame **Taki Kérimian**, administratrice nommée par l'Office des professions et représentante du public, arrive à la fin de son mandat. Je remercie chaleureusement madame Kérimian pour sa participation à nos débats.

Madame **Annie Dubois, Ac.**, voit elle aussi son mandat prendre fin après huit ans de dévouement et de loyaux services. Madame Dubois représentait les acupuncteurs des régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie et du Nord du Québec. Sollicitée par des projets personnels importants qui requièrent

toutes ses énergies, madame Dubois n'a pas sollicité un nouveau mandat. Je la remercie d'une manière toute particulière pour sa riche contribution, et aussi pour bien avoir voulu faire tous ces voyages en train aux petites heures du matin les jours de conseil d'administration. Nous lui transmettons nos meilleurs vœux de succès et de réussite dans tous ses nouveaux projets.



Mme Taki Kérimian



M. Claude St-Cyr



Mme Annie Dubois, Ac.



Mme Monique
Gratton-Noël, Ac.

Deux nouveaux administrateurs se joindront donc à nous.

Nommé par l'Office des professions à titre de représentant du public, nous accueillerons monsieur **Claude St-Cyr**. Monsieur St-Cyr a un curriculum des plus exceptionnels. Détenteur d'un doctorat en éducation et d'une maîtrise en administration publique, il a œuvré à tous les ordres d'enseignement, notamment à titre de directeur général, de directeur pédagogique, d'administrateur et d'enseignant. Il a contribué et participe encore à plusieurs organismes, entre autres à titre d'administrateur, dont l'orchestre symphonique et la chambre de commerce de Sherbrooke, l'Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université de Sherbrooke et le Centre culturel de Joliette. En mon nom personnel et au nom de tous les administrateurs, je lui souhaite la bienvenue parmi nous

et suis assuré que sa grande expérience saura nous être profitable dans plusieurs dossiers.

Élu par acclamation au siège occupé jusqu'à maintenant par madame Dubois, nous accueillerons madame **Monique Gratton-Noël, Ac.** Après des études en sciences infirmières et en psychologie, madame Gratton-Noël s'est vouée à l'acupuncture. En pratique depuis 1995, elle a participé au comité d'exercice illégal de l'ordre à ses tous débuts. Elle fut aussi Huissière de justice jusqu'en 2003. Reconnue pour son honnêteté, son intégrité, sa persévérance, sa franchise, sa générosité, et son humanité, madame Gratton-Noël a su mériter le respect de tous au fil des ans et de ses multiples implications pour le développement de la profession. En mon nom personnel et au nom de tous les administrateurs, je lui souhaite la bienvenue au sein de notre équipe. Je demeure assuré que sa passion saura nous inspirer et son jugement nous éclairer.



Mme Ghyslaine
Douville

Remise du prix mérite du CIQ

Cette année, le Prix mérite du CIQ a été remis à Madame **Ghyslaine Douville** qui s'est démarquée d'une manière exceptionnelle au sein de la profession, à titre de membre du comité d'évaluation des titres de l'ordre, mais aussi comme enseignante dans le programme de formation initiale, comme directrice du département d'acupuncture du Collège de Rosemont et, désormais, comme directrice adjointe à la Direction des études du Collège de Rosemont. Nos plus sincères félicitations.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Rapport du secrétaire général

Les activités du conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Le conseil d'administration a tenu 7 réunions régulières et une assemblée générale annuelle. De ces réunions 113 résolutions ont été adoptées.

Tableau des membres :

- Nombre de membres inscrits au 31 mars 2011 : 753 membres

- Nombre de radiations du Tableau au cours de l'exercice pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i: 29

- Le conseil d'administration a délivré 33 permis conformément à l'article 40 du Code des professions et un permis temporaire en vertu de l'article 33.

- Le conseil d'administration a approuvé neuf recommandations d'imposer un stage à des membres ou candidats à l'exercice de la profession.

- Cotisation annuelle 2009-2010 : 851,20\$

Liste des employés permanents de l'ordre et leur titre :

Directeur général et conseiller juridique :
Maître François Houle

Adjointe au secrétaire général :
Madame Sophie Savoie

Secrétaire-réceptionniste et commis comptable :
Madame Nicole Ouellette

Préposée à la formation continue et aux communications :
Madame Liette Baillargé

Président :
Monsieur Raymond Bourret,
élu au suffrage des administrateurs élus,
entrée en fonction août 2009.

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Laurentides
Vice-Président, Monsieur
Michel Perrier, Ac.
Entrée en fonction : août 2009
Élu

Montréal
Madame France Laplace, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2007
Élue

Montréal
Monsieur Gilles Poulin, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2007
Élu

Centre du Québec, Mauricie,
Nord du Québec
Madame Annie Dubois, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2007
Élue

Montérégie, Estrie
Madame Pascale Tremblay, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2007
Élue

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :

Monsieur André Bigué
Entrée en fonction : décembre 2007

Madame Taki Kérimian
Entrée en fonction : mai 2007

Principales résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'ordre

Conseil d'administration du 16 avril 2010

Résolu d'adopter les procès-verbaux de la réunion du 18 décembre 2009 et du 20 février 2010.

Résolu d'intenter trois poursuites pénales pour exercice illégal.

Résolu d'informer une illégale que la procédure requise nécessite qu'elle fasse une requête pour la levée de saisie au Tribunal.

Résolu d'autoriser le syndic et le syndic adjoint à prendre les mesures requises pour procéder à une perquisition dans un dossier d'exercice illégal.

Résolu d'adopter la formation en palpation et diagnostic par les méridiens.

Résolu d'adopter le calendrier des réunions de conseil d'administration 2010-2011.

Résolu de sensibiliser les membres du Conseil Interprofessionnel du Québec à la problématique concernant la traduction des ouvrages de référence en formation continue.

Résolu de modifier les ratios d'heures de formation continue dans trois cas de maternité.

Elles devront faire 2,0 UEC et 40 heures libres, des ajustements pourront être apportés.

Résolu de refuser une demande de reconnaissance de formation en médecine ayurvédique celle-ci n'entrant pas dans le contenu décrit dans le plan de formation continue.

Résolu que les heures de formation effectuées pendant un congé sabbatique ou une période d'inaction soient comptabilisées aux fins de la Directive sur la formation continue obligatoire.

Si les exigences de la NACCAOM sont comparables à celles de l'OAQ, il est résolu que les formations suivies depuis le 1^{er} avril 2009 puissent être comptabilisées aux fins de la Directive sur la formation continue obligatoire.

Résolu d'autoriser un voyage à Jacksonville afin de rencontrer les représentants de la NACCAOM et d'effectuer une demande de subvention au FAMMO.

Résolu d'autoriser un voyage à Toronto afin de rencontrer les représentants du CARB/ACOR-MTCA et de statuer sur la contribution financière de l'Ordre pour cette rencontre.

Résolu d'obtenir un supplément d'informations de l'Office des professions quant à la problématique des permis restrictifs temporaires versus les qualifications à l'examen de l'Office de la langue française et de solliciter l'avis et l'expertise du CIQ.

Résolu de maintenir le permis restrictif au mandarin pour un membre et de faire le suivi dans son dossier dans un an.

Résolu de prendre acte de la réponse à une demande d'accès à l'information.

Résolu de demander à un candidat de nous fournir une lettre de bonne conduite (Good standing) du Acupuncture Committee, Ministry of Alberta Health & Wellness, de vérifier ses compétences communicationnelles en anglais et en mandarin ensuite éventuellement lui émettre un permis restrictif temporaire en fonction des informations reçues.

Résolu de demander un avis au Collège de Rosemont portant sur l'opportunité d'imposer un stage de réintégration professionnelle à un ex-membre et advenant l'affirmative, sur la nature du dit stage, à savoir le stage court ou le stage long ainsi que sur d'éventuelles mises à jour au niveau des cours si jugé nécessaire.

Résolu d'informer un ex-membre que s'il veut réobtenir son droit de pratique de l'acupuncture il doit se soumettre à la proposition du Collège de Rosemont. L'Ordre va également l'avertir qu'il n'a pas le droit d'exercice tant qu'il ne se sera pas conformé. Tout égarément par rapport à ces directives l'amènera à des poursuites en pratique illégale.

Résolu de valider la présence de monsieur Raymond Bourret au congrès de Rothenburg.

Résolu de procéder à la nomination des représentants de l'Ordre au conseil Interprofessionnel du Québec pour 2010-2011 : Monsieur Raymond Bourret, délégué; Monsieur Gilles Poulin, délégué substitut; Maître François Houle, observateur.

Résolu de demander une augmentation de la limite de crédit Visa Desjardins à 10000,00\$ soit 5000,00\$ par carte et d'autoriser le directeur général Me François Houle à signer tout document afin de donner suite à la présente.

Résolu de radier pour non-paiement de la cotisation annuelle les membres dont les noms apparaissent sur la liste.

Résolu de nommer madame Karine Lebeurrer, Ac., au sein du comité d'examen des titres de l'Ordre.

Conseil d'administration du 11 juin 2010

Résolu d'intenter trois poursuites pénales pour exercice illégal.

Résolu de mandater le syndic pour qu'il procède à une perquisition dans un dossier d'exercice illégal.

Résolu d'imposer un stage de 6 heures à un membre auprès d'un maître de stage choisi par l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de délivrer un permis de pratique de l'acupuncture à un membre conditionnellement à la tenue des tests psychométriques et à l'obtention d'un rapport positif du maître de stage.

Résolu de demander au comité de formation continue de proposer un scénario de suivi pour les formations non reconnues et de demander des précisions sur les critères utilisés pour les refus.

Résolu d'adopter la formation «Protocole Yin-Yang» de Jake Fratkin.

Résolu d'adopter la formation «Qigong des Trois-Réchauffeurs» de Martine Migaud.

Résolu de nommer madame Claudine Paillé, Ac., au sein du comité de formation continue.

Résolu de fixer le prix à 100.00\$ pour chaque nouvelle analyse de formations d'approfondissement. De plus, tous les frais pour les certificats émis dans le cadre de formations reconnues à l'externe doivent être défrayés par le formateur.

Résolu de reconnaître deux séminaires équivalents à des heures accrédités pour les fins du congrès 2010.

Résolu d'accorder le tarif étudiant pour les personnes en congé de maternité qui veulent assister au congrès 2010.

Résolu de confirmer la participation de l'Ordre à CARB-ACOR et de déboursier les 2000.00\$ de cotisation annuelle.

Résolu d'entériner la nomination de Me François Houle pour qu'il puisse agir à titre d'administrateur de CARB-ACOR et recueillir les sommes des partenaires pour les déposer sur le compte de l'Ordre des acupuncteurs en fidéicommiss.

Résolu d'autoriser un candidat à faire un stage en clinique privée à ses frais, de trouver un maître de stage après nous l'avoir soumis pour approbation et d'étaler le nombre d'heures de stage exigées sur une période d'un an.

Résolu de proposer à une candidate de faire un stage d'évaluation au Collège de Rosemont qui viserait à évaluer ses compétences en vue d'obtenir un avis sur l'émission ou non d'un permis de pratique.

Résolu de créditer 8 heures pour la présence au congrès 2010, aux fins de la directive de formation continue obligatoire

Résolu d'élaborer une grille de tarifs à partir de la grille actuellement utilisée pour le congrès 2010 et le dernier colloque de l'Ordre.

Conseil d'administration du 27 août 2010

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2010.

Résolu d'informer un membre qu'il doit adresser sa demande de levée de saisie au

tribunal compétent.

Résolu d'informer un membre qu'il doit se conformer à la démarche imposée par le conseil d'administration de l'ordre.

Résolu de mandater le syndic à faire l'analyse d'un rapport de stage d'un membre.

Résolu de mandater le président afin de développer un premier projet de programme court en acupuncture\MTC en collaboration avec une université.

Résolu de structurer le conseil d'administration de la fondation en acupuncture afin de financer le projet universitaire.

Résolu d'aller de l'avant avec la formation «Prévention du suicide; implantation d'un réseau sentinelle en prévention du suicide».

Résolu de nommer madame Carole Levasseur, Ac., au sein du comité de formation continue.

Résolu de délivrer un permis d'exercice permanent à une candidate, celle-ci satisfaisant aux conditions.

Résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2010.

Résolu de mandater messieurs Raymond Bourret et François Houle afin d'assister au congrès de la RCANOR à Toronto.

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2010

Résolu de renoncer à l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2010 de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter les états financiers 2009-2010.

Résolu d'adopter le budget 2010-2011.

Résolu d'intenter deux poursuites pénales pour exercice illégal.

Conseil d'administration du 29 octobre 2010

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 août 2010.

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2010.

Résolu d'adopter une modification à la DFCO relativement aux situations particulières.

Résolu d'adopter une modification à la DFCO relativement au report des heures accréditées.

Résolu d'accorder l'accréditation à la formation « Psychologie et acupuncture » présentée par madame Marie-Thérèse Genovesi pour une période de trois (3) ans, conditionnellement à certains ajustements au programme.

Résolu d'adopter le document intitulé Performance Indicators Oct. 24 2010 comme document de référence dans l'élaboration des outils de mesure associés au Polygramme des compétences cliniques de l'acupuncteur.

Résolu de nommer madame Martine Migaud au sein du comité d'examen des titres.

(Suite en page 6)

Résolu de nommer madame Nicole Ouellette à titre de secrétaire suppléant au comité de discipline.

Résolu d'élaborer un projet d'accompagnement des nouveaux candidats à l'exercice de l'acupuncture.

Résolu d'entreprendre dès maintenant les démarches requises pour acheminer, au moment opportun à l'Office des professions, le projet de modifications réglementaires concernant la formation universitaire et l'ouverture du champ de pratique aux autres disciplines de la MTC.

Résolu de mandater le président et le directeur général pour rédiger une politique linguistique qui devra être soumise pour approbation éventuelle au conseil d'administration.

Résolu que tout acupuncteur doit, au plus tard le premier avril de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au Tableau de l'Ordre.

Conseil d'administration du 17 décembre 2010

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2010.

Résolu d'intenter trois poursuites pénales pour exercice illégal de l'acupuncture.

Résolu de mandater le syndic pour engager un enquêteur dans un dossier d'enquête.

Résolu de fixer les honoraires des enseignants à la formation continue à 150,00\$ de l'heure plus les frais de déplacements aux tarifs usuels.

Résolu que soit le directeur général, soit le président auraient la charge de procéder, sur demande du CFC, à une éventuelle négociation et autorisation des tarifs spéciaux dans ces cas d'exception.

Résolu d'adopter le guide à l'intention des acupuncteurs modifié et mis à jour pour le rendre conforme aux modifications adoptées à la DFCO

Résolu d'adopter le guide à l'intention des fournisseurs modifié et mis à jour pour le rendre conforme aux modifications adoptées à la DFCO.

Résolu de renouveler le contrat d'assurance administrateurs et dirigeants avec la compagnie AXA 2010-2011 aux mêmes conditions que l'an dernier.

Résolu de nommer monsieur Jacques Savard au sein du comité d'examen des titres.

Résolu de mandater madame Karine Lebourrier, Ac. et messieurs Sylvain Cardinal, Ac. et Serge Lapointe, Ac. pour travailler de concert avec l'Ordre de la physiothérapie au

développement et à la mise en place d'un programme formation pour les physiothérapeutes portant sur l'utilisation des aiguilles sous le derme (UASD).

Résolu d'émettre un permis de pratique de l'acupuncture à un candidat, celui-ci rencontrant les exigences.

Résolu de référer une candidate au département d'acupuncture du Collège de Rosemont pour y subir une évaluation des compétences par la voie d'un stage clinique pendant lequel elle serait mise sous observation et ses compétences évaluées.

Résolu de référer un candidat au département d'acupuncture du Collège de Rosemont pour y subir une évaluation des compétences par la voie d'un stage clinique pendant lequel il serait mis sous observation et ses compétences évaluées.

Résolu d'adopter le projet de murale pour le passage d'entrée du siège social.

Résolu d'adopter le calendrier proposé pour les prochaines réunions du CA.

Résolu de faire parvenir une mise en demeure à Ordres.ca de retirer tout lien avec l'Ordre des acupuncteurs du Québec sur son site et d'aviser les membres par courriel de la situation.

Conseil d'administration du 25 février 2011

Résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2010.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet d'émission d'un avis aux membres sur le statut de leur dossier de formation continue au 31 mars 2011.

Résolu de mandater le comité de formation continue pour établir une grille de pondération en pourcentage des heures de formation en fonction des rubriques prévues au programme de formation de la directive sur la formation continue.

Résolu de mandater le directeur général afin de procéder à l'octroi d'un mandat de contrat de service pour les formateurs.

Résolu de prévoir dans le budget 2011-2012 des jetons de présence aux membres des comités de formation continue et d'examen des titres et de déterminer le nombre de réunions maximales par année en accord avec les présidents des dits comités.

Résolu d'aller de l'avant avec le projet de captation vidéo et de mise en vente des DVD pour la formation sur l'infertilité.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet de sondage pour le comité de formation continue.

Résolu de renouveler le contrat d'assurance administrateurs et dirigeants avec la compa-

gnie AXA pour 2011-2012 et 2012-2013.

Résolu de référer deux candidats au département d'acupuncture du Collège de Rosemont pour y subir un stage de mise à niveau et les obliger à suivre et réussir le cours de l'Ordre « Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossiers ».

Résolu de demander une confirmation écrite au Collège de Rosemont à l'effet qu'ils recommandent ou non l'émission d'un permis régulier à une candidate en se basant sur leur évaluation de sa capacité à communiquer en français.

Résolu d'émettre un permis d'exercice de l'acupuncture à une candidate, celle-ci rencontrant les exigences.

Résolu d'émettre à une candidate un permis d'exercice temporaire restrictif aux patients anglophones ou parlant le mandarin.

Résolu de référer une candidate au Collège de Rosemont pour une évaluation de ses compétences.

Résolu de mandater le comité exécutif afin de procéder à des appels d'offres formelles et d'entreprendre l'analyse des soumissions pour un logiciel de gestion du membership et d'arriver avec une proposition à la prochaine réunion.

Résolu de fixer à 1213,80\$ le montant de la cotisation annuelle pour 2011-2012.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet de collaboration entre le Collège de Rosemont et l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour le programme universitaire.

Résolu d'adopter la directive portant sur l'obligation, pour ceux qui intègrent la pharmacopée chinoise dans leur approche thérapeutique, de maintenir à jour leurs compétences en ce qui a trait aux interactions possibles herbes/médicaments et ce en lien avec la formation qui sera offerte par le Dr Michael Chung sur ce sujet les 24 et 25 septembre 2011, dans le cadre de l'offre de formation continue de l'Ordre.

Résolu de nommer la récipiendaire du prix du CIQ à remettre lors de la prochaine assemblée générale en septembre 2011.

Résolu d'adopter le formulaire d'enquête portant sur les conditions de pratique à soumettre aux membres lors du renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre et de dénominaliser les résultats.

Me François Houle
Directeur général
et conseiller juridique

Conseil de discipline

Rapport annuel du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Mandat du comité

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le comité peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du comité

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Président :

Me Simon Venne

Membres :

Pierre Béland, Ac.
Francine Boileau, Ac.
Nancy Deschênes, Ac.
Annie Roy, Ac.

Secrétaire :

Me François Houle

Le comité a été actif dans cinq dossiers au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Dans un premier dossier (42-2009-01)

L'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion de ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs).

Seize journées d'audience ont été tenues, le dossier est en délibéré.

Dans un second dossier (42-2010-01)

L'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des reçus de complaisance indiquant faussement que des traitements de naturopathie avaient été donnés alors que dans les faits, il s'agissait de traitements d'acupuncture.

L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une amende de 1 000,00 \$.

Dans un troisième dossier (42-2011-01)

L'acupunctrice a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des reçus de complaisance à sa patiente, en modifiant la nature des actes réellement posés afin que celle-ci puisse bénéficier d'un avantage auquel elle n'avait pas droit.

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Dans un quatrième dossier (42-2011-02)

L'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut de consigner le nombre de traitements réellement prodigué dans ses dossiers patients.

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Dans un cinquième dossier (42-2011-03)

L'acupuncteur a été accusé :

D'avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en refusant de répondre à une convocation de ce dernier;

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de se présenter devant le comité de discipline malgré que les subpoenaes dûment signifiés.

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Me François Houle
secrétaire
du comité de discipline

Comité de révision Service des enquêtes

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
André Bigué
Taki Kérimian

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Service des enquêtes sur la pratique illégale de l'acupuncture

Service de renseignements et de liaisons

Service constitué de deux acupuncteurs
Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Le service des enquêtes se subdivise en deux entités :

Le bureau du syndic
La répression de la pratique illégale

Bureau du syndic

Mandat

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une plainte portée à son attention soit par une plainte formelle du public, soit du comité d'inspection professionnelle ou de toutes autres sources d'informations.

Les plaintes peuvent faire référence au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement adopté par le conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Au 31 mars 2009

Deux (2) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic (2008-2009);

Les conclusions de ces deux (2) enquêtes sont les suivantes :

- Enquête en cours : 2
- Une enquête toujours en cours
- Une plainte déposée au conseil de discipline

Au 31 mars 2010

Deux (2) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic (2009-2010);

Les conclusions de ces deux (2) enquêtes sont les suivantes :

- Enquête en cours : 2
- Une enquête toujours en cours
- Une plainte non retenue

Total :4

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011;

Dix-sept (17) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic.

Provenance des demandes d'enquêtes (2010-2011)

• Public.....	3
• CIP.....	1
• Assureur, CSST SAAQ.....	8
• Autre Ordre professionnel.....	1
• Syndic.....	1
• Acupuncteurs.....	2
• Médias.....	1
Total :	17

Conclusions des enquêtes au 31 mars 2011

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

Décisions	Nombre
Plainte non retenue.....	4 (2010-2011)
	+1 (2009-2010)
Plainte devant le Conseil de discipline.....	4 (2010-2011)
	+1 (2008-2009)
Conciliation.....	1
Référé au Comité d'inspection professionnelle.....	0
En cours d'enquête.....	8
	+1 (2008-2009)
	+1 (2009-2010)
Total.....	21

Demande d'accès à l'information

Aucune (0) demande faite

Dossiers en pratique illégale

Bilan

Amendes.....	1875 \$
Résolution pour un enquêteur :.....	0
Résolution pour des poursuites :.....	8
Résolution pour des perquisitions :.....	2
Résolution pour des mesures administratives :.....	1
Dossiers en attente de procès :.....	8
Dossiers clos :.....	9
Référence à l'ordre concerné :.....	4
Nouveaux dossiers :.....	7

Région

- Maricourt
- Montérégie
- Québec

- Montréal
- Bas du fleuve

- Québec

- Laval
- Laval
- Laval
- Laval

- Laval

- Laval

- Québec
- Montréal

- Montréal
- Centre du Québec
- Gaspésie

- Montréal
- Montréal
- Montréal
- Montréal
- Lanaudière

- Montréal
- Beauce
- Montréal
- Laval

- Laval

- Montérégie

Action

Dossier clos
Dossier clos
Référé à l'Ordre professionnel concerné
Attente de procès
Référé à l'Ordre professionnel concerné
Résolution de poursuite
Attente de procès
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Attente de poursuite
Attente de procès
Résolution de poursuite
Amende : 1875 \$
Résolution de perquisition
Résolution de poursuite
Attente de procès
Dossier clos
Résolution de poursuite
Référé à l'ordre professionnel concerné
Attente de procès
Nouveau dossier
Nouveau dossier
Résolution pour mesures administratives
Référé à l'ordre professionnel concerné
Dossier clos
Dossier clos
Dossier clos
Nouveau dossier
Résolution de perquisition
Résolution de poursuite
Attente de procès
Nouveau dossier
Nouveau dossier
Nouveau dossier
Résolution de poursuite
Attente de procès
Résolution de poursuite
Attente de procès
Nouveau dossier

Mandat particulier

- Formation du CIQ sur les aspects juridiques de la défense en matière disciplinaire.
- Participation à la journée des syndics du CIQ.
- Participation du syndic au Comité directeur du Forum des syndics (CIQ).
- Participation au Colloque annuel des syndics du CIQ.
- Parution d'un article dans le *Point source* sur la *Conformité des équipements, fournitures et produits*.
- Parution d'un article dans le *Point source* sur les *Reçus de complaisance*.
- Alerte aux acupuncteurs : Récupération des déchets biomédicaux par une compagnie non accréditée.

Alain Migneault, Ac.
Syndic

Service des liaisons

Le service des liaisons a pour mandat de répondre aux diverses questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme. Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur l'aspect déontologique et éthique au sein de leur pratique. Finalement ce service, étant en relation directe avec l'extérieur, reçoit l'ensemble des plaintes en provenance du public ou bien des informations découlant de la pratique illégale.

Guilhem Durand, Ac.
Syndic adjoint

Service des liaisons - O.A.Q. 2010/2011					
Relevé des demandes d'informations					
Provenance	Nbre.	Nature des demandes	Nbre.	Action tenue	Nbre.
Public	137	Possibilités de traitements	69	Avis verbal	1
Acupuncteurs	112	Qualité de soins	15	Avis écrit	3
Autres corporations	4	Acupuncture en général	34	Référence au CIP	2
CSST / SAAQ	2	Pratique illégale	14	Référence au syndic	8
Autres Professionnels	8	Équipement/fourniture	8	Référence bureau O.A.Q.	2
Autres thérapeutes	2	Aiguilles	1	Référence service pratique illégale	7
Compagnie d'assurances	6	Hygiène Asepsie	5	Référence autres Ordres/Instances	4
Revenu Québec	1	Réglementation/éthiques	57	Dossier disciplinaire (partie liaison)	3
Collège	1	Publicité	11	Référence à l'acupuncteur traitant	2
		Honoraires / reçus	22	Formulaire demande d'enquête	4
		Attitude du professionnel	17		
		Association affaire	14		
		Accidents et incidents	8		
		Assurances	2		
		Divers	6		
	273		283		36



Comité d'examen des titres

Présidente :

Élaine Blain, Ac.
(démission le 8 avril 2010)

Membres :

Serge Lainey, Ac.
Karine Lebourier, Ac.
(démission 25-02-2011)
Martine Migaud, Ac.
Jacques Savard, Ac.

Nombre de réunions : Deux

Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011	En tout	Globalement		Visant une équivalence de diplôme		Visant une équivalence de formation	
		En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays
Demandes de reconnaissance reçues	13	4	9	4	9	N/A*	N/A*
Demandes acceptées en totalité	0	0	0	0	0	N/A*	N/A*
Demandes acceptées en partie	1	1	0	1	0	N/A*	N/A*
Demandes refusées	0	0	0	0	0	N/A*	N/A*
Demandes qui n'ont pas été traitées au 31 mars 2011	7 dossiers en attente de documents et 5 dossiers non traités	3	9	3	9	N/A*	N/A*

* Validation en cours de la grille des compétences en vue de pouvoir évaluer les équivalences de formation.

Formations acquises au Canada (4 candidats)

- Institut international de médecine chinoise, Montréal
- Centre d'enseignement de médecine chinoise, Québec
- Toronto school of traditional chinese medicine, Toronto
- CompuCollege, Terre-Neuve

Formations acquises hors du Canada (9 candidats)

- Institut International d'acupuncture, France
- Beijing university of traditional chinese medicine, Chine
- Collectif d'étude, de développement et de recherche en ethnomédecine, France

- Institut de médecine traditionnelle de Gansu, Chine (2 candidats)

- East-West College, Tel-Aviv, Israël
- Higher education council for self education, Chine
- Institut universitaire de médecine traditionnelle chinoise du Hubei, Chine
- Swedish Institute school of Acupuncture and Oriental studies, New York

Formation à compléter :

- Stages cliniques au Québec (120 heures)
- Réanimation cardiorespiratoire, niveau professionnel de la santé
- Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossier.

Comité jeunesse

Présidente : Judith Curnew, Ac.
Membres : Bruce Cawdron, Ac.
Diane Choquette, Ac.
Sasha Girard, Ac.
Viivi Joemets, Ac.
Mélanie Lévesque, Ac.

Mandat du comité jeunesse

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs et de proposer des solutions pour remédier à la situation afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

Réalisations du comité

Le comité s'est rencontré 6 fois pendant l'exercice 2010-2011 : le 1^{er} juin 2010, le 1^{er} octobre 2010, le 4 novembre 2010, le 9 novembre 2010, le 4 décembre 2010 et le 15 janvier 2011.

En octobre 2010, Diane Choquette et Judith Curnew ont donné une mini conférence de 3 heures pour les finissants en acupuncture au Collège de Rosemont sur le thème du démarrage d'une pratique d'acupuncture.

En novembre 2010, Mélanie Lévesque est allée avec plusieurs autres acupuncteurs de la communauté, pour rencontrer les élèves de première année en acupuncture au Collège de Rosemont dans le contexte du cours « *Initiation à la profession* ». Mélanie a parlé de son démarrage en pratique, de sa pratique actuelle et de son implication au sein de la profession, dont sa participation aux comités jeunesse de l'Ordre et de l'Association.

Cette année, le comité jeunesse de l'Ordre a poursuivi son agréable collaboration avec le comité jeunesse de l'Association des acupuncteurs du Québec (AAQ) en offrant un atelier sous le thème « *Le Shen et la souffrance, le nôtre et celle du patient* », présenté le samedi 4 décembre 2010 au Holiday Inn Select du quartier chinois à Montréal. Les motifs de la réalisation de cette journée étaient d'abord un désir de créer un rapprochement dans la communauté entre toutes les générations d'acupuncteurs. Également, nous souhaitons faire de la place à des sujets peu abordés, soit nos questionnements, nos doutes quant à notre réalité face à la souffrance et cela, dans une atmosphère où les échanges seraient teintés d'authenticité, d'humilité, de respect et d'entraide. Ce fut une journée très enrichissante et nous n'avons recueilli que des commentaires positifs et enthousiastes des 65 participants. Nos conférenciers étaient Raymond Bourret, Carole Levasseur et Judith Curnew. Cet atelier était éligible au crédit de formation continue dans le cadre des activités libres et cela pour le nombre d'heures égales à la durée de la journée. Une attestation de présence a été remise à tous les participants.

Le comité jeunesse évalue la possibilité d'offrir un atelier semblable à Québec dans le futur, mais veut s'assurer que la demande est présente. Si vous souhaitez vous joindre à l'équipe dynamique du Comité Jeunesse pour aider à préparer une telle activité, ou si vous avez d'autres projets à proposer, vous êtes les bienvenues. Vous n'avez qu'à communiquer avec l'Ordre, ou simplement contacter un des membres du comité jeunesse directement.

Judith Curnew, Ac.

Présidente du comité jeunesse

Comité de formation universitaire

Président : Raymond Bourret, Ac.
Membres : Élaine Blain, Ac. Élisabeth Lapierre, Ac.
Annie Dubois, Ac. Manon Soucy, Ac.
Me François Houle Alain Mazzetti, Ac.
Serge Lainey, Ac. Michel Perrier, Ac.

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année. Par contre, un travail de recherche et de documentation s'est poursuivi pour identifier les voies les plus susceptibles de mener ce projet à terme.

Comité d'action sociale

Président : Raymond Bourret, Ac.
Membres : Mélissa Boisclair, Ac. Ethan Murchie, Ac.
Marilyne Giguère, Ac. Stéphane Pépin, Ac.
Jérôme Labarthe, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant, pour cette clientèle, des cliniques d'acupuncture accessibles selon certains critères.

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année, par contre, certains de ses membres ont contribué à la réalisation de projets en partenariat avec l'organisme Acupuncture sans frontière, membre de Terre sans frontière.

Comité scientifique

Membres : Marie-Christine Brien, Ac. Manon Soucy, Ac.
Serge Lainey, Ac.

Le mandat principal du comité scientifique est de poursuivre l'élaboration du dossier d'opportunité pour la formation universitaire.

Le comité scientifique a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Comité de la formation continue

Président :

Jean Marc St Germain, Ac.

Membres du comité :

Jacques Couturier, Ac.
 Shirley Jackson, Ac. (démissionnaire)
 Claudine Paillé, Ac. (nouvelle membre et démissionnaire)
 Carole Levasseur, Ac. (nouvelle membre)
 Liette Baillargé (préposée à la FC et aux communications)

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des projets et les soumet au Conseil d'administration de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Réunions du comité (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011)

Le comité s'est réuni à six reprises durant la période :

- 7 mai 2010
- 22 octobre 2010
- 21 janvier 2011
- 28 août 2010
- 3 décembre 2010
- 25 février 2011

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- Application de la nouvelle Directive sur la formation continue obligatoire (DFCO) qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.
- Analyse et accréditation de la formation externe « *Psychisme et acupuncture* » de Mme Génovesi.
- Participation à l'AGA de l'OAQ du 3 octobre 2010.
- Participation à la préparation et au déroulement du 3^e congrès international des acupuncteurs du Québec présenté par l'OAQ en octobre 2010.
- Participation avec présence sur le site pour nos membres lors du 3^e congrès.
- Analyse de la formation externe de M. Yuan.
- Organisation et gestion des différents séminaires qui se sont déroulés durant cette période.
- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2012.
- Élaboration et tenue d'un sondage portant entre autres sur les sujets de formation et les politiques financières. 550 personnes ont répondu au sondage.

Activités de formations continues inscrites au programme

1. **Pulsologie** : 2 avril, 7 mai, 4 juin, 17 septembre et 12 novembre 2010 à Québec
 Titre : « *Pulsologie chinoise* »
 Formateur : Céline Lemelin, Ac.
 Nombre d'heures de formation : 15 heures
 Nombre de participants : 14
2. **Acupuncture** : 16, 17 et 18 avril 2010 à Montréal
 Titre : « *Le système d'acupuncture de Me Tung — introduction et cours de base* »
 Formateur : Dr Michael Chung
 Nombre d'heures de formation : 20 heures
 Nombre de participants : 31
3. **Tuina** : 28, 29 et 30 mai 2010 (cours # 2) — 10, 11 et 12 septembre 2010 (cours # 3) — 4, 5 et 6 février 2010 (cours # 4) à Montréal
 Titre : « *Application du Tuina à la pratique de l'acupuncture* »
 Formateur : Ethan Murchie, Ac.
 Nombre d'heures de formation : 3 x 20 heures, pour un total de 60 heures
 Nombre de participants : 14
4. **Acupuncture** : 12 et 13 juin 2010 à Montréal
 Titre : « *Douleurs chroniques traitées par les méridiens curieux* »
 Formateur : Michel Perrier, Ac.
 Nombre d'heures de formation : 14 heures
 Nombre de participants : 45
5. **Qigong** : 31 septembre, 1^{er}, 2 et 3 octobre 2010 à Laval, précongrès
 Titre : « *Wuxinfa Qigong des 5 éléments* »
 Formateur : Me Zhongxian Wu
 Nombre d'heures de formation : 10 heures
 Nombre de participants : 43
6. **3^e Congrès international de l'ordre des acupuncteurs du Québec** : 1^{er}, 2 et 3 octobre 2010 à Laval
 Titre : « *Un retour à la source pour nourrir l'avenir* »
 Formateur : 18 conférences
 Nombre d'heures de formation : 18 heures
 Nombre de participants : 246 personnes
7. **Théorie fondamentale** : 4 et 5 octobre 2010 à Laval, postcongrès
 Titre : « *Les Huit Méridiens Extraordinaires* »
 Formateur : Élisabeth Rochat de la Vallée
 Nombre d'heures de formation : 14 heures
 Nombre de participants : 69



8. **Déontologie** : 19 novembre 2010 à Montréal
 Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier* »
 Formateur : Johanne Vincent, Ac. — Raymond Bourret, Ac. — Alain Migneault, Ac.
 Nombre d'heures de formation : 8 heures
 Nombre de participants : 15
9. **Acupuncture** : 18, 19 et 20 février 2011 à Montréal
 Titre : « *Système acupunctural de Me Tung — cours d'introduction et premier niveau* »
 Formateur : Dr Michael Chung
 Nombre d'heures de formation : 20 heures
 Nombre de participants : 36
10. **Qigong** : 11, 12 et 13 mars 2011 à Montréal
 Titre : « *Le Qigong et les Trois Foyers* »
 Formateur : Martine Migaud, Ac.
 Nombre d'heures de formation : 20 heures
 Nombre de participants : 27

Au total, nous avons eu 294 participants à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 5 076 heures de formation continue suivie par ces membres. Le congrès, avec ses 246 participants cumule 4428 heures supplémentaires pour un total de plus de 9000 heures et 540 participations. Un bilan exceptionnel.

Activités de formations annulées du programme

1. **Pulsologie chinoise** – Céline Lemelin — Montréal – 14 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril et 29 avril 2010.
2. **Agir en sentinelle en prévention du suicide** — Centre de prévention du suicide — Montréal : 21, 28 janvier 2011 et Québec : 21 janvier 2011.
3. **Application du Tuina à la pratique de l'acupuncture** — Ethan Murchie — 28, 29, 30 janvier 2011 (2^e cohorte- Montréal) — 11, 12 et 13 février 2011 (1^{re} cohorte — Québec).
4. **Système acupunctural de Me Tung** – Dr Michael Chung – 21 février 2011 — Journée d'approfondissement (remise en septembre 2011).
5. **Auriculomédecine niveau 1** — Muriel Agnès — 18, 19 et 20 mars 2011.

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue

Le CFC travaille activement au programme qui sera offert en 2012. Le comité continue à élargir son bassin de formateurs afin d'offrir des formations de qualité et variées. Pour y parvenir, nous continuerons à solliciter les acupuncteurs d'expérience du Québec ainsi que des formateurs du Canada ou de l'étranger.

Le comité désirait aussi développer davantage sa filière dite « externe » où son rôle se limite à l'approbation du projet, tout le reste demeurant sous le contrôle du formateur. Pour le moment, seules deux formations ont été accréditées dans ce cadre. Nous souhaitons que d'autres formations nous soient soumises dans le futur.

Certaines de nos dernières formations ont eu un vif succès et nous les présenterons à nouveau sous peu, comme « Système acupunctural de Me Tung ». D'un autre côté et probablement à cause de la tenue du congrès, il y a eu un nombre élevé d'annulations de formations (par manque de participants).

Dans l'ensemble, en incluant la tenue du congrès, un nombre record de gens ont participé aux différentes activités ce qui a fait augmenter de façon notable le nombre d'heures total suivi par les membres de l'Ordre.

Un travail important d'analyse des déclarations de formations continues faite par les acupuncteurs est en cours nous permettant ainsi d'avoir un tableau juste de la conformité de nos membres aux exigences de la directive de formation continue obligatoire (DFCO). Nous serons à même de savoir quelle aura été la réponse des professionnels à ces nouvelles exigences, et de prendre les mesures nécessaires selon chacun des dossiers.

Conclusion

L'année 2010 a été marquée par la tenue du congrès. Ce faisant, l'offre de formation continue pour la période de l'automne a été réduite. Le temps consacré par Mme Baillargé à ce projet a été important ce qui a mobilisé une partie de nos ressources.

Au terme de la troisième année de la première période de référence pour la DFCO, nous croyons que le CFC aura atteint sa vitesse de croisière et acquis l'expérience requise pour offrir un service de la plus grande qualité. Un autre objectif se dresse maintenant à l'horizon, soit, planifier l'offre de formation continue sur une période de trois ans plutôt que sur une période annuelle comme c'est présentement le cas.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

**Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.,
Président du CFC**

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité :

Johanne Vincent, Ac. présidente
Jean Legault, Ac. secrétaire
Danielle Lapointe, Ac.

Inspectrices :

Marie-Isabelle Ouellet, Ac.
Anne Paré, Ac.

Au cours de l'année 2010-2011, le comité d'inspection professionnelle a tenu 7 réunions au siège social de l'Ordre. Ces rencontres ont servis notamment, à analyser les rapports de visite rédigés par les inspectrices.

Le programme annuel de surveillance visait les grandes régions administratives de: Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, les Laurentides et du Bas-St-Laurent.

Par ailleurs, les membres du comité avait prévu vérifier la pratique de 60 acupuncteurs pour l'année en cours : l'on peut dire que l'objectif a été atteint puisque nous avons effectué 52 visites et procédé à l'analyse de 8 auto-évaluations.

À ce jour, tous les membres concernés par ces vérifications ont reçu un rapport contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle. Pour deux de ces membres, nous avons dû effectuer un contrôle supplémentaire visant particulièrement la tenue des dossiers.

La présidente du comité a répondu aux demandes d'informations additionnelles des membres visités ou impliqués par l'auto-évaluation. Elle leur a offert également tout le support nécessaire afin que leur pratique réponde bien aux normes en vigueur.

Encore une fois cette année, le comité n'a eu à effectuer aucune inspection sur les compétences professionnelles d'un membre et aucune recommandation n'a été adressée au conseil d'administration de l'Ordre.

Toutefois, nous avons du adresser une information au bureau du syndic quant à l'attitude de l'un de nos membres.

Suite à une requête du conseil d'administration, le directeur général de l'Ordre nous adressé une demande d'information concernant l'un de nos membres.

De plus, le bureau du syndic nous a informé que la pratique de trois de nos membres soulevait un questionnement quant à sa conformité. Le comité a analysé les informations reçues et adopté les mesures appropriées.

Les membres du comité ainsi que les inspectrices se sont réunis en octobre afin de revoir ensemble leurs outils de travail. Par ailleurs, cette rencontre leur a permis de faire le point sur leurs attentes respectives.

Toujours active au sein du Forum de l'inspection du Conseil Interprofessionnel du Québec, la présidente du CIP occupe assidûment la présidence du comité directeur du Forum de l'inspection. Outre ses nombreuses responsabilités, le CIQ offre, par l'entremise des différents forums, des formations répondants aux besoins des membres de ces forums.

Programme 2011-2012

Le programme de surveillance annuel prévoit des visites dans les régions suivantes: Montréal, Québec, Laval, la Montérégie et les Laurentides. À ces régions s'ajouteront le Saguenay-Lac St-Jean, l'Estrie, et l'Outaouais.

Encore une fois, nous prévoyons réaliser environ 60 visites et nous comptons poursuivre notre démarche eu égard à l'auto-évaluation des membres.

Johanne Vincent, Ac. LL.M.

Présidente du comité d'inspection professionnelle

Comité de révision – équivalences

Membres du comité :

Ginette Bouré, Ac.
Lise Tousignant, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

Comité des communications

Présidente : Claire Ricard, Ac.

Membre du comité : Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.

Correction des textes : Luce Prévost

Réalisations

Nous avons cette année poursuivi la préparation du Point Source et du Vaisseau Carrefour. Ils paraissent maintenant de façon régulière 2 fois par année, soit au printemps et à l'automne. Les principales activités étant de trouver des collaborateurs et des chroniqueurs pour chaque parution, de ramasser, corriger les textes puis réviser les maquettes du graphiste dans le temps prévu.

Nous avons de nouveaux liens avec la communauté des étudiants et professeurs en acupuncture du Cegep de Rosemont pour leur participation comme collaborateurs pour des articles dans le Vaisseau Carrefour.

De nouveaux liens sont aussi en cours avec l'Association afin de mieux coordonner le contenu de nos parutions respectives.

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour participer à l'élaboration du Bulletin et apporter de nouvelles idées.

Réunion du Comité : aucune

La majorité des communications se font par courriel.

Claire Ricard, Ac.

Comité des communications

Comité organisateur du congrès 2010

Le comité s'est réuni à huit (8) reprises lors de l'exercice financier.

À la réunion du 22 octobre 2010, nous avons fait le post-mortem du congrès qui a été très positif.

Nous avons évalué les points à améliorer dans le but de bonifier le prochain congrès.

Étaient présents :

Liette Baillargé, Raymond Bourret, Lyliane Chauvin,
Marcel Grondin, Hélène Mazzetti, Sylvie Robitaille

Absences justifiées :

Luce Prévost, Pascale Tremblay

Lyliane Chauvin, Ac.

Présidente du comité organisateur du congrès

Comité de la formation initiale

Membres :

Pour la fédération des cégeps :

Elisabeth Lapierre, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture
du Collège de Rosemont.

Ghyslaine Douville, Ac.
Directrice adjointe à la Direction des études
au Collège de Rosemont.

Pour le Ministère de l'éducation :

Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé,
MELS, DP, Montréal

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

Monsieur Raymond Bourret, Ac.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Monsieur Michel Perrier, Ac.
Vice-président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique de l'Ordre
des acupuncteurs du Québec

Le comité de formation initiale est consultatif. Il a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des acupuncteurs.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

Les objectifs des programmes de formations dispensés par les établissements d'enseignements et menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;

Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement de conseil administratif, comme un stage ou un examen professionnel;

Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du conseil administratif, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Aucune activité pour le comité de la formation initiale pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

Cette année, nos efforts furent consacrés à consolider les nombreuses actions entreprises les années antérieures. Sur le plan de la mobilité interprovinciale, nous avons participé à la mise sur pied d'un projet visant la rédaction d'un examen d'admission national, de concert avec les autres provinces règlementées : la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve et Labrador. En attente de support financier de Ressources Humaines Canada, s'il se réalise, ce projet devrait éventuellement permettre aux candidats formés à l'étranger ne se qualifiant pas sur simple analyse de dossier à l'obtention de l'équivalence de diplôme ou de formation, d'avoir accès à des examens plus rapidement et à moindre coût lorsque cette dernière alternative s'avère la seule possible.

Nos efforts se sont aussi portés sur la rédaction de guides et de procédures permettant de clarifier et de simplifier le processus d'admission et d'en communiquer clairement les diverses exigences et étapes aux candidats au permis d'exercice. Ces guides et procédures sont actuellement à l'étape de la révision et devraient être rendus disponibles au courant de la présente année sur notre site Internet ou par la poste.

La clarification de la situation légale des maisons de formation en médecine traditionnelle chinoise en sol américain devrait de plus permettre, à court ou moyen terme, de signer un protocole de reconnaissance mutuelle avec les autorités américaines concernées.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil d'administration de
Ordre des Acupuncteurs du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des Acupuncteurs du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2011**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des Acupuncteurs du Québec**, au **31 mars 2011**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.

Charbonneau, M'Suen, Bonenfant

Société en nom collectif de comptables agréés¹

Terrebonne, le 28 juillet 2011

¹Léo Bonenfant, c.a. auditeur



RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011					2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens, révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic, discipline	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	624 926 \$	- \$	- \$	- \$	624 926 \$	575 178 \$
Inscriptions des membres et candidats	7 247	4 200	211 111	-	222 558	117 842
Revenus de placements	5 623	-	-	-	5 623	3 407
Amendes	-	-	-	39 675	39 675	19 790
Financement	10 187	-	-	-	10 187	8 955
Subventions	40 706	-	-	-	40 706	-
	<u>688 689</u>	<u>4 200</u>	<u>211 111</u>	<u>39 675</u>	<u>943 675</u>	<u>725 172</u>
CHARGES						
Salaires	208 210	-	-	-	208 210	205 541
Comités	32 898	-	85 416	53 067	171 381	152 558
Charges sociales	47 422	-	-	-	47 422	43 854
Déplacements	18 025	101	5 176	11 380	34 682	53 720
Honoraires	27 595	-	-	110 649	138 244	63 256
Projets spéciaux	23 742	-	-	-	23 742	19 118
Cotisations	8 353	-	-	-	8 353	6 040
Frais de poste	15 215	-	-	-	15 215	10 486
Frais d'examens	-	-	8 255	-	8 255	9 876
Publicité	16 168	-	-	-	16 168	28 946
Inspection	-	-	-	31 646	31 646	31 911
Formation	11 489	-	-	-	11 489	10 438
Télécommunications	10 952	-	-	-	10 952	10 309
Abonnements	1 675	-	-	-	1 675	667
Congrès	161 190	-	-	-	161 190	12 205
Quote-part des frais d'administration – annexe A	41 731	7 453	1 491	23 848	74 523	67 995
	<u>624 665</u>	<u>7 554</u>	<u>100 338</u>	<u>230 590</u>	<u>963 147</u>	<u>726 920</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>64 024 \$</u>	<u>(3 354) \$</u>	<u>110 773 \$</u>	<u>(190 915) \$</u>	<u>(19 472) \$</u>	<u>(1 748) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011					2010	
	Fonds d'administration générale		Fonds examens, révisions affectations d'origine interne	Fonds de formation continue affectations d'origine interne	Fonds de syndic, discipline affectations d'origine interne	Total	Total
	Investis en immobilisation	Non affectés					
SOLDES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 725 \$	133 967 \$	- \$	- \$	- \$	137 692 \$	139 440 \$
Excédent (<i>insuffisance</i>) des produits sur les charges	(940)	64 964	(3 354)	110 773	(190 915)	(19 472)	(1 748)
Affectations d'origine interne (<i>note 11</i>)	-	(83 496)	3 354	(110 773)	190 915	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 785 \$</u>	<u>115 435 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>118 220 \$</u>	<u>137 692 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN


Au 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	354 582 \$	9 237 \$
Placements temporaires (<i>note 5</i>)	-	170 000
Créances et effets à recevoir (<i>note 6</i>)	2 100	2 056
Frais payés d'avance	11 104	17 323
	<u>367 786</u>	<u>198 616</u>
PLACEMENTS (<i>note 7</i>)	200 000	-
IMMOBILISATIONS (<i>note 8</i>)	<u>2 785</u>	<u>3 725</u>
	<u>570 571 \$</u>	<u>202 341 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire (<i>note 9</i>)	4 510 \$	32 \$
Créditeurs (<i>note 10</i>)	76 204	64 617
Produits perçus d'avance	364 445	-
Bourses reçues et non versées	2 600	-
Dû – organisme à être constitué (<i>note 12</i>)	4 592	-
	<u>452 351 \$</u>	<u>64 649 \$</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS	2 785	3 725
	<u>115 435</u>	<u>133 967</u>
	<u>118 220</u>	<u>137 692</u>
	<u>570 571 \$</u>	<u>202 341 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (*note 13*)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(19 472) \$	(1 748) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie: Dotation aux amortissements des immobilisations	<u>940</u>	<u>1 518</u>
	(18 532)	(230)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (<i>note 4</i>)	<u>384 807</u>	<u>(1 604)</u>
	<u>366 275</u>	<u>(1 834)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	4 478	(7 035)
Dû – organisme à être constitué	4 592	-
	<u>9 070</u>	<u>(7 035)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement (<i>acquisition</i>) de placements temporaires	170 000	(5 000)
Acquisition d'immobilisations	-	(1 954)
Acquisition de placements	(200 000)	-
	<u>(30 000)</u>	<u>(6 954)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>345 345</u>	<u>(15 823)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>9 237</u>	<u>25 060</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>354 582 \$</u>	<u>9 237 \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>354 582 \$</u>	<u>9 237 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des Acupuncteurs du Québec

Notes complémentaires au 31 mars 2011

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est constitué en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régi par le code des professions du Québec dont la mission principale est d'assurer la protection du public, l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'ordre applique la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation des services par les membres.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

Ainsi, la quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

Direction générale et services administratifs	56 %	56 %
Syndic, discipline	32	32
Examens et révisions	10	10
Formation continue	2	2
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>
	=====	=====

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds examens, révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentées dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic, discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic discipline sont présentés dans ce fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Ordre des Acupuncteurs du Québec

Notes complémentaires au 31 mars 2011

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre de bénévoles

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables.

Les bénévoles consacrent environ 600 heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances et effets à recevoir	Prêts et créances	Coût
Emprunt bancaire	Autres passifs financiers	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et effets à recevoir et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans

Impôts sur le revenu

Compte tenu du fait que l'Ordre est un organisme à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments Financiers / OSBL

La présentation de l'information sur la juste valeur des instruments financiers est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers – présentation* pourrait s'appliquer. Toutefois, les OSBL peuvent choisir de ne pas adopter ces chapitres avant cette date puisqu'il existe une possibilité que de nombreux organismes sans but lucratif n'aient pas encore adopté les chapitres 3862 et 3863, et soient en mesure, sous réserve de l'issue des consultations que le CNC entreprendra prochainement quant à ses orientations futures en matière de normalisation pour le secteur d'appliquer le référentiel proposé. L'organisme a décidé de reporter l'application de ces normes et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'organisme.

4 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS

HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011	2010
Créances et effets à recevoir	(44) \$	9 327 \$
Frais payés d'avance	6 219	(5 272)
Créditeurs	11 587	(5 659)
Produits perçus d'avance	364 445	-
Bourses reçues et non versées	<u>2 600</u>	<u>-</u>
	384 807 \$	(1 604)\$
	=====	=====

Ordre des Acupuncteurs du Québec

Notes complémentaires au 31 mars 2011

5 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres négociables portant intérêt au taux de 0.52%, échéant en avril 2010 (juste valeur marchande 0 \$, 170 000 \$ en 2010)	- \$	170 000 \$
	=====	=====

6 - CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Intérêts courus à recevoir	2 100 \$	2 056 \$
	=====	=====

7 - PLACEMENTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres négociables, portant intérêt au taux de 1.05%, échéant en avril 2013 (valeur marchande : 200 000 \$, 0 \$ en 2010)	200 000 \$	- \$
	=====	=====

8 - IMMOBILISATIONS

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 466 \$	10 659 \$	1 807 \$	2 259 \$
Matériel informatique	1 954	976	978	1 466
	<u>14 420 \$</u>	<u>11 635 \$</u>	<u>2 785 \$</u>	<u>3 725 \$</u>
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 526 \$, 301 \$ au syndic discipline, 94 \$ à l'examen et révision et 19 \$ à la formation continue (850 \$, 486 \$, 152 \$ et 30 \$ respectivement en 2010).

9 - EMPRUNT BANCAIRES

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel plus ½ %, dont 15 490 \$ de la marge n'est pas utilisée au 31 mars 2011. La convention de crédit est renégociable annuellement.

10 - CRÉDITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fournisseurs et frais courus	51 179 \$	40 916 \$
Taxes de vente à payer	16 344	15 871
Retenues à la source à payer	8 681	7 830
	<u>76 204 \$</u>	<u>64 617 \$</u>
	=====	=====

11 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements de 3 354 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examens et révisions, de 190 915 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline et de 110 773 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

12 - DÛ – ORGANISME À ÊTRE CONSTITUÉ

L'organisme a encaissé des cotisations de membres et déboursées des sommes pour un organisme qui est en phase d'incorporation dont la constitution n'est pas terminée actuellement; la charte étant en rédaction presque finale.

Le nouvel organisme agira en tant que regroupement des provinces canadiennes où l'acupuncture est légalement reconnue; Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta, Terre-Neuve.

Il s'agira donc d'une association sans but lucratif du type « Fédération des organismes de réglementation en acupuncture au Canada ».

Ordre des Acupuncteurs du Québec

Notes complémentaires au 31 mars 2011

13 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire de locaux en vertu de baux. Les échéances de ces baux s'échelonnent jusqu'en juin 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 357 077 \$ compte non tenu de tout ajustement et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

<i>2012</i> - 35 848 \$	<i>2013</i> - 35 848 \$	<i>2014</i> - 37 318 \$
<i>2015</i> - 37 808 \$	<i>2016</i> - 37 808 \$	

14 - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. L'Ordre gère sa structure de capital de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres en fonction des variations de la conjoncture économique et, ainsi détenir des fonds en quantité suffisante afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. Les budgets sont approuvés par le conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre est maintenu à un niveau adéquat pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et obligations.

ANNEXE "A" - FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Charges locatives	31 108 \$	30 679 \$
Assurances	12 365	11 037
Taxes et permis	-	5 619
Entretien et réparations	2 210	2 427
Fournitures de bureau et papeterie	23 005	12 496
Location d'équipement	4 004	3 912
Frais bancaires	891	307
Dotations aux amortissements		
Mobilier de bureau	452	565
Matériel informatique	488	953
	<u>74 523 \$</u>	<u>67 995 \$</u>
	=====	=====





Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

 514.523.2882 / 1.800.474.5914  514.523.9669 info@o-a-q.org www.o-a-q.org